



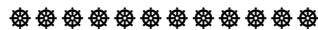
COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 18 mai 2022

L'an deux-mil vingt-deux, le dix-huit mai à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de Chauffour Notre Dame, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, MOULIN Delphine, PIRON Laurence, MOREAU Nicolas

Excusés : BARRIER Jean-Louis (*donne pouvoir à M. Moreau*), BLANCHET Catherine, BRETEAU Franck, POULAIN Dominique, POLLEFOORT Maurice, ROBIN Murielle, VIAUD Leslie

Secrétaire de séance : MOULIN Delphine



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 21 mars 2022,
- Point sur les différents services
- Tarifications des activités du service Enfance-Jeunesse
- BUDGET : Décision modificative n°1
- Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical,
- Questions diverses :
 - Montant de la subvention 2022 octroyée à l'Association Familles Rurales
 - Déploiement du télétravail
 - Dispositif Promeneurs du Net

9 présents, 9 votants (M Moreau, élu suppléant, représente M Barrier, comme prévu dans les statuts) sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Delphine MOULIN est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 23 mars 2022 est validé par tous les élus présents.

La Présidente demande s'il est possible d'ajouter la question d'un avenant lié à la demande d'agrément du multi accueil (concernant les horaires supplémentaires du matin) à l'ordre du jour. La demande est acceptée à l'unanimité.

OBJET : POINT SUR LES DIFFERENTS SERVICES

Petite enfance

- Conférence « Dys et Hyper » :

Environ 30 personnes. Animé par 2 orthophonistes de Coulaines.

Beaucoup d'échanges très riches, avec des parents à la recherche d'information mais aussi déjà dans un parcours de prise en charge.

L'hyper sensibilité a été moins évoquée mais les éducatrices ont ressenti une demande spécifique.

- Commission d'attribution des places pour le multi accueil :

L'année prochaine arrivent : 2 enfants de Chaufour Notre Dame, 2 de Pruillé Le Chétif, 3 de Trangé, 1 de Fay. Les parents de Saint Georges du Bois qui avaient fait la demande se sont désistés.

- Renouvellement agrément multi accueil :

Avec l'avenant n°1 à la convention concernant l'extension de contrats de personnel et la réorganisation des temps de travail pour répondre aux besoins des familles d'un accueil entre 7h30 et 8h, il est nécessaire d'adapter l'agrément du multi accueil auprès de la PMI (protection maternelle et infantile) maintenant pour une mise en place en septembre.

La délibération (en cours de rédaction) portera sur un avenant à l'agrément du multi accueil concernant notamment les noms des professionnels, la réorganisation du temps de travail, la répartition du personnel ainsi que la capacité d'accueil selon les horaires d'ouverture (8h30 ramenés à 8h).

Vote à main levée : 9 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la modification de l'agrément.**

Référence délibération n° : DE_25_C180522 : Agrément multi accueil

- Actions passerelles :

Le Ministère de l'Education Nationale a renouvelé notre agrément pour l'action passerelle.

- Spectacle « Ni haut, ni bas, Onichliba »

Mardi 10 mai à la salle des fêtes de FAY : une séance le matin à destination des assistants maternels et une autre à 18h00 pour les familles. Bonne participation et retours positifs.

- Concertation des acteurs locaux

La CAF de la Sarthe, dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles, a organisé une rencontre territoriale avec la concertation des acteurs locaux pour recenser les enjeux des services aux familles dans les territoires. Madame HERMAN a participé à cette rencontre.

Quatre ateliers étaient proposés, d'où il ressort :

Petite enfance : constat d'une perte significative d'assistants maternels sur le territoire (Le Mans Métropole) quel que soit le mode de garde.

Parentalité : besoin de créer un réseau entre professionnels

Animation de la vie sociale : question peu connue des élus

Enfance jeunesse : difficultés de recrutement d'animateurs partagées par tous.

- Projet de micro-crèche

Mr Sylla, porteur de projet micro-crèche sur Chaufour Notre Dame, a sollicité le syndicat pour un apport financier. Entre la création des différentes MAM (Maison d'Assistants Maternels) et l'installation d'une micro-crèche en toute autonomie sur la commune de Saint Georges du Bois, les élus décident de ne pas donner suite à cette demande.

- Réunion des assistantes maternelles des MAM du territoire le 12 mai

Il s'agissait d'une réunion technique entre professionnelles pour faire davantage connaissance, partager leurs expériences, leurs interrogations, et commencer à tisser des liens entre elles. Des rencontres régulières sont ressenties comme nécessaire et la prochaine est d'ores-et-déjà prévue.

Communication

- Question de l'utilité de l'application CityAll pour le syndicat

Le constat après 3 ans d'exploitation de l'application est qu'il y a peu d'abonnés (277) et dans l'enquête aux familles diffusée entre décembre 2021 et février 2022, sur les 75 répondants, 2 personnes s'informent via l'application CityAll. Le coût annuel aujourd'hui de 1800€ TTC et il serait peut-être possible de développer d'autres canaux de communication avec ce budget, surtout que l'application aujourd'hui peut sembler redondante puisque les informations sont également diffusées sur les applications des communes.

Une décision devra être prise avant le 22 septembre, date de début du préavis. La question sera abordée par les élus lors de la prochaine commission communication.

- Sites internet

Toutes les communes ont été consultées lors de la dernière commission communication :

Le site de Pruillé le Chétif (pas le même hébergeur, pas la même configuration) fonctionne bien, est facile à administrer (Pas de besoin de changement pour l'instant).

Chaufour Notre Dame a contractualisé à nouveau avec Atmosphère.

Les autres communes ne veulent pas changer la forme du site même si elles sont prêtes à changer d'hébergeur.

La décision a donc été prise d'impacter le changement d'abord sur le site du syndicat et de consulter lors d'une prochaine commission M. Meunier, webmaster présent sur le département, car les autres prestataires de gestion de sites sont trop impersonnels.

- Projet vidéo

M. Labre étant déjà très occupé avec un projet à Fay, ne pourra être disponible cette année pour poursuivre le projet de vidéo de promotion du syndicat initialisé l'été dernier. Aussi, le projet est reporté à 2023.

- Travaux effectués par les lycéens de Saint Joseph Lasalle :

Le syndicat travaille avec le lycée sur la réalisation de supports de communication Parentalité qui seront dispersés sur le bocage.

Lors de la rencontre avec Madame Leblé, professeure, celle-ci a expliqué qu'elle avait travaillé sur le logo actuel du Bocage qui est, à son avis, aujourd'hui désuet. Elle a demandé à pouvoir travailler avec ses élèves à une redynamisation et une harmonisation des logos du syndicat, bien qu'elle a bien été informée que les élus n'ont pas encore été consulté pour effectuer un changement d'identité visuelle.

Les élus du comité pensent qu'une réflexion pourrait être menée, même si des discussions sont à prévoir, car revoir les logos peut atteindre certaines sensibilités.

- Actualités du Bocage :

Après quelques sollicitations des mairies, pas d'apports pour faire vivre ce bulletin. Aussi celui-ci est officiellement abandonné, au profit d'une à deux réunions entre secrétaires des mairies par an autour d'un repas du midi. Le prochain rendez-vous sera le 7 juin à Pruillé le Chétif.

Projet social de territoire

Une rencontre des acteurs éducatifs du territoire s'est déroulée le 27 avril, avec 14 participants (surtout des ATSEM), des communes de Pruillé Le Chétif, Chaufour Notre Dame et Trangé. Ce temps d'échange a permis aux personnes de se connaître et de travailler sur les valeurs communes : respect et bienveillance, valorisation de chacun, autonomie, épanouissement et ouverture aux autres.

9 participants ont exprimé le souhait de travailler sur la gestion des émotions (des enfants) : avoir des outils, accès à des connaissances, etc. Cela fait écho à la demande des parents d'un apport autour de l'hypersensibilité.

Après cette rencontre, des ATSEM se sont inscrites pour être informées sur les propositions de la mission parentalité et tout accompagnement aux professionnels proposés par le syndicat.

Un arbre à projets a été formalisé rappelant tous les projets sur le territoire et les structures qui travaillent dessus.

Enfance jeunesse

- ALSH été et mini-camps

La difficulté de recrutement d'animateurs fait que le centre n'a pas pu accueillir tous les enfants lors des vacances d'avril et également depuis peu sur les mercredis et les grandes vacances.

Avec la difficulté de recrutement des animateurs, les élus du comité préfèrent que soit favorisé le recrutement pour le centre plutôt que pour les mini-camps. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la capacité d'accueil sur ceux-ci.

- ALSH à Pruillé le Chétif en juillet

Une rencontre avec les riverains de l'école de Pruillé le Chétif où se déroulera l'ALSH cet été a permis de poser de nouvelles bases pour la menée de l'été. Ainsi, il a été convenu qu'il n'y aurait plus de musique, ballon, etc. après 18h30 tous les soirs.

Les riverains ont demandé pourquoi le centre avait lieu depuis 2 ans à Pruillé le Chétif uniquement en juillet sans alternance avec Saint Georges du Bois (où le centre se déroule en août). Il a été rappelé aux élus que le centre en août se fait sur l'accueil périscolaire, pour permettre le ménage avant la rentrée dans les écoles.

- Subvention association AFR

Voir le point dans les questions diverses.

- Argent de poche

Antoine Boudin attend les réponses des mairies avant le 10 juin.

OBJET : TARIFS SEJOUR ADOS 2022

Le SIVOM organise un séjour été participatif pour les jeunes de 14 à 17 ans à Malte

Le budget prévisionnel ainsi que le programme sont présentés aux membres du Comité.

Dans ce budget sont prévus des subventions (Innove jeunes) ainsi que des actions d'autofinancement menées par les jeunes

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le séjour participatif à Malte,
- Fixe les modalités des participations des familles comme suit :
 - un prix maximal de 400 € au cas où les actions d'autofinancement et subventions ne seraient pas suffisantes.
- Sollicite un acompte à l'inscription de 30% du montant de la participation due,
- Autorise les paiements en trois versements maxima sur demande,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 9 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tarif du séjour ados 2022**

Référence délibération n° : DE_24_C180522 : Tarif séjour ados 2022

OBJET : TARIF SEJOUR PREADOS 2022

Le SIVOM organise le prochain séjour été pour les jeunes de 10-14 ans à Moutiers en Retz (44). Le budget prévisionnel ainsi que le programme sont présentés aux membres du Comité.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les modalités des participations des familles pour le séjour comme suit :

Pour les familles du territoire :

- un prix de revient de 580 €
- un prix médian de 290 € avec un prix plancher de 197.50 € et un prix plafond de 345.10 €

Pour les familles « hors territoire/hors communes » (pas de lieu de résidence principale sur une des 5 communes du territoire) : Il n'est pas prévu d'accueillir des familles hors territoire sauf en cas de places disponibles après la date limite d'inscription. Le prix fixe de participation serait équivalent au prix de revient (580 €)

- Sollicite un acompte à l'inscription de 30% du montant de la participation due,

- Autorise les paiements en trois versements maximums sur demande,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 9 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tarif du séjour préados 2022**

Référence délibération n° : DE_24_C180522 : Tarif séjour préados 2022

OBJET : TARIF MINI-CAMPS 2022

Le SIVOM organise dans le cadre de son accueil de loisirs d'été trois mini camps dans et hors Sarthe pour les enfants de 6 à 11 ans. Le budget prévisionnel ainsi que le programme sont présentés aux membres du Comité. Le prix de revient étant presque égal, proposition est faite d'appliquer le même tarif pour tous les mini camps.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'appliquer le même tarif aux trois mini camps
- Fixe les modalités des participations des familles comme suit :

Pour les familles du territoire (selon le quotient familial) :

- Un prix de revient de 200 €
- Un prix médian de 100€ avec un prix plancher de 64 € et un prix plafond de 194 €

Pour les familles « hors territoire/hors communes » (pas de lieu de résidence principale sur une des 5 communes du territoire) : Il n'est pas prévu d'accueillir des familles hors territoire sauf en cas de places disponibles après la date limite d'inscription. Le prix fixe de participation serait équivalent au prix de revient (200 €)

- Sollicite un acompte à l'inscription de 30% du montant de la participation due,
- Autorise les paiements en trois versements maxima sur demande,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 9 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tarif des 3 mini-camps 2022**

Référence délibération n° : DE_22_C180522 : Tarif mini-camps 2022

OBJET : EXCEPTIONS TARIFAIRES

Le SIVOM organise un accueil de loisirs pour lequel des tarifs sont appliqués selon que les familles résident ou non sur le territoire : tarif résidents et tarif hors territoire/hors communes.

Le syndicat organise également des séjours (séjours préados, ados, mini-camps, etc.) auxquels les familles hors territoire/hors communes n'ont pas accès, sauf places disponibles à la fin de la période d'inscription.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse proposent deux exceptions pour lesquelles l'accès aux services réservés aux habitants sera autorisé (ALSH et séjours) et le tarif résident sera appliqué :

- les familles ayant déménagé dans l'année scolaire
- les agents du SIVOM du Bocage Cénomans.

Tout autre exception sera désormais refusée.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Valide la proposition de la commission,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 9 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix les exceptions tarifaires

Référence délibération n° : DE_24_C180522 : Exceptions tarifaires

OBJET : BUDGET : DM N°1

En raison d'une erreur de montant pour la facturation Segilog sur le compte 2051 (1638 € au lieu de 1965.60€), il est nécessaire de réaliser une DM pour abonder le compte de 327.60 €

Décision modificative n° 1

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses			Dépenses		
			020	Dépenses imprévues	-327,60 €
			2051	Droit et concession	327,60 €
TOTAL		- €	TOTAL		- €
Recettes			Recettes		
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Vote à main levée : 9 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix la DM 1.

Référence délibération n° : DE_24_C180522 : Décision modificative n°1

OBJET : DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Déclaration d'infructuosité marche vestiaires Saint Georges du Bois :

Dans le cadre de la rénovation des terrains de foot de Saint Georges du Bois et Pruillé Le Chétif, il est prévu de reconstruire les vestiaires de Saint Georges du Bois.

Un marché a donc été passé, pour lequel le rapport d'analyse des offres du 5 avril 2022 montre des offres pour les lots 1 et 2 présentées sont supérieures de plus de 58% à l'estimation pour le lot 1 (Terrassements - VRD - Réseaux - Béton armé) et supérieures de plus de 28% à l'estimation pour le lot 2 (Bâtiments modulaires vestiaires et salle de formation, électricité, télécom) et excèdent, pour la totalité, les crédits budgétaires alloués au marché.

La Présidente a donc déclaré infructueux ledit marché (lot 1 et 2).

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Montant de la subvention 2022 octroyée à l'Association Familles Rurales :

Lors du comité syndical du 21 mars les élus ont validé à l'unanimité les crédits budgétaires à hauteur maximum de 5000€ au prorata des jours d'ouverture, pour la subvention annuelle de l'Association Familles

Rurales. Selon la convention avec l'association, cette subvention est versée au prorata du nombre de jours d'ouvertures.

Les élus de la commission enfance jeunesse proposent de verser 75% du montant avant l'été soit 3750€.

Les élus rappellent l'importance d'avoir une telle association sur notre territoire et le coût supplémentaire que pourrait engendrer sa disparition, si elle ne pouvait subvenir à ses besoins.

Aujourd'hui l'AFR reçoit des subventions du Bocage mais aussi de la CdC 4CPS pour les enfants de Degré uniquement, avec une subvention liée au nombre de journées enfants (les élus de la CdC considèrent que les autres enfants peuvent bénéficier des prestations de son territoire). Les élus aimeraient pouvoir rencontrer les élus de la 4CPS et La Présidente de l'AFR, Mme Barrier, pour revoir la question de la participation des communes.

Décision : A la proposition d'une subvention complétée à hauteur de 25% « si nécessaire », les élus préfèrent que soit indiqué « après échange avec l'association et selon ses besoins, lors de la remise des comptes de résultats et du bilan d'activité ».

Déploiement du télétravail :

3 agents du Bocage Cénomans sont en demande d'une journée de télétravail par semaine.

Une délibération a été prise concernant le télétravail fin 2020 et celui-ci n'induit aucun coût supplémentaire pour la structure. Concernant les appels téléphoniques, 2 des agents ont/auront un portable professionnel et pour le 3^{ème}, une étude pour la portabilité du numéro peut être réalisée via notre prestataire. Le Comité est favorable à la mise en place d'une journée de télétravail par semaine.

Dispositif « Promeneurs du Net » :

Le réseau de « Promeneurs du Net » en Sarthe regroupe différents professionnels issus de structures du secteur éducatif, socio-culturel, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes.

L'objectif des Promeneurs du Net est, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, de contribuer à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes.

Antoine BOUDIN, responsable enfance jeunesse est en attente du retour de l'appel à candidature de labélisation envoyé à l'animateur du réseau en Sarthe. Il connaît bien ce dispositif et possède déjà un compte professionnel et individuel grâce auquel il peut entrer en contact avec les jeunes de son territoire. L'objectif est de communiquer sur les services, de faciliter les échanges et d'assurer une présence éducative sur internet.

Les élus de la commission communication souhaitent qu'Antoine Boudin vienne présenter ce dispositif lors de la prochaine commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Prochain comité syndical prévu le 13 octobre 2022 à 20h30 à Fay.

Prochain bureau syndical prévu le 4 octobre 2022 à 13h15 en visioconférence.